

ENJEUX BUDGÉTAIRES

Les enjeux économiques

des absences au travail pour raison de santé dans les collectivités territoriales

ÉDITO

En 2008, le coût direct moyen par agent des absences pour raison de santé, toutes natures d'arrêts confondues (maladie ordinaire, maternité, longue maladie/longue durée et accident du travail) varie entre 1 171 et 1 798 euros suivant l'effectif de la collectivité (hors frais médicaux, charges patronales incluses).

La maladie ordinaire représente la part prépondérante du coût global, de 40 à 51 % de l'ensemble. Les congés longue maladie/longue durée contribuent à eux seuls à près du tiers du coût total.

Au-delà des coûts directs immédiatement quantifiables, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des coûts induits par ces absences pour obtenir une évaluation exhaustive de leur impact économique réel sur les collectivités.

Vous retrouverez dans cette étude une première approche de la méthode innovante de mesure et d'analyse développée par Dexia Sofcap (en collaboration avec l'École des Mines de Paris) pour mesurer l'impact de ces coûts indirects.



- **Le coût direct moyen des arrêts par agent varie en fonction de l'effectif de la collectivité.**
- **La maladie ordinaire représente 40 à 51 % du coût total des arrêts par agent suivant la taille de la collectivité.**
- **Une approche innovante, construite avec l'École des Mines de Paris, pour identifier les coûts indirects des absences.**

SOMMAIRE

- P.2 ... En 2008, le coût direct moyen annuel des absences pour raison de santé varie entre 1 171 et 1 798 euros par agent suivant l'effectif de la collectivité
- P.2 ... L'évolution globale du coût est en légère hausse depuis 5 ans
- P.3 ... Les enjeux économiques des absences pour raison de santé : coûts directs / coûts indirects
- P.4 ... Méthodologie employée



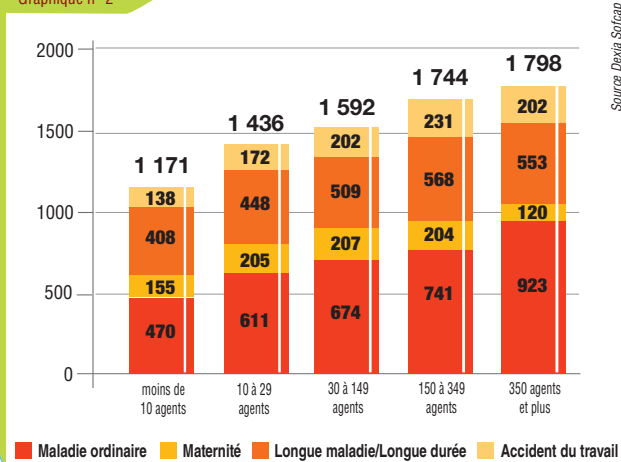
EN 2008, LE COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL DES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ VARIE ENTRE 1 171 ET 1 798 EUROS PAR AGENT SUIVANT L'EFFECTIF (HORS FRAIS MÉDICAUX, CHARGES PATRONALES INCLUSES)

Le coût direct moyen annuel par agent des absences pour raison de santé, toutes natures d'arrêts confondues (maladie ordinaire, maternité, longue maladie/longue durée et accident du travail) varie selon l'effectif de la structure : il croît proportionnellement à la taille de la collectivité.

Ce coût moyen des absences est de 1 171 € pour les collectivités de moins de 10 agents, et atteint 1 798 € pour celles de plus de 350 agents, charges patronales incluses.

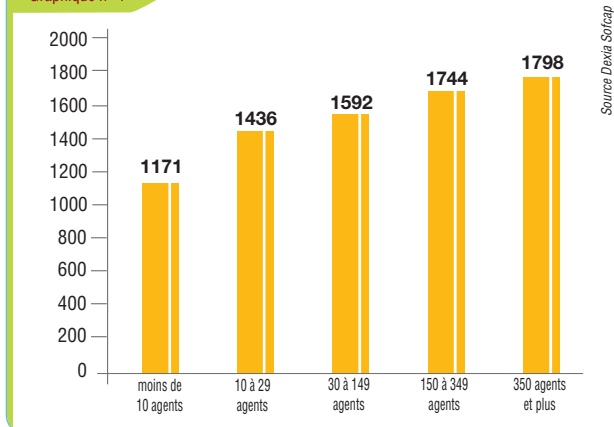
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL PAR AGENT EMPLOYÉ ET PAR NATURE D'ARRÊT - 2008 (en €)

Graphique n° 2



COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL PAR AGENT EMPLOYÉ - 2008 (en €)

Graphique n° 1



Le coût direct moyen en maladie ordinaire augmente également de façon proportionnelle : la part de cette nature d'arrêt dans le coût global varie entre 40 et 51 % selon la taille de la structure.

La longue maladie/longue durée, quant à elle, représente à chaque fois près du tiers de l'ensemble du coût total.

L'accident du travail, plutôt stable, oscille selon l'effectif entre 11 et 13 % du coût global, tout comme la maternité (mêmes proportion et variation).



L'ÉVOLUTION GLOBALE DU COÛT EST EN LÉGÈRE HAUSSE DEPUIS 5 ANS

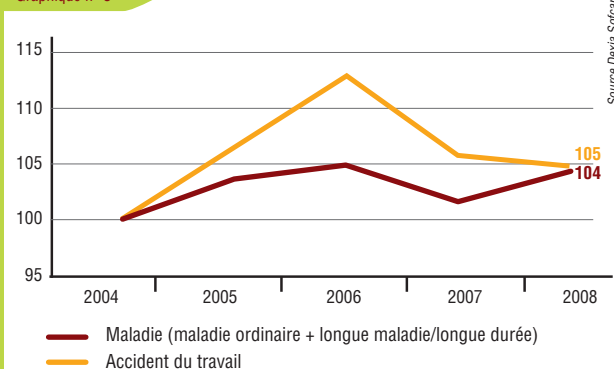
Le coût direct moyen par agent affiche une légère augmentation entre 2004 et 2008, de 3 à 5 % selon la nature de l'arrêt.

Sur cette période, l'évolution du coût engendré par la maladie (maladie ordinaire et longue maladie/longue durée) varie peu et affiche un léger rebond en 2008 par rapport à 2007.

En revanche, le coût en accident, après une forte évolution entre 2004 et 2006, semble se stabiliser sur les deux dernières années.

ÉVOLUTION DU COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL PAR GRANDES NATURES D'ARRÊT TOUTES STRATES D'EFFECTIFS CONFONDUES (base 100 en 2004)

Graphique n° 3





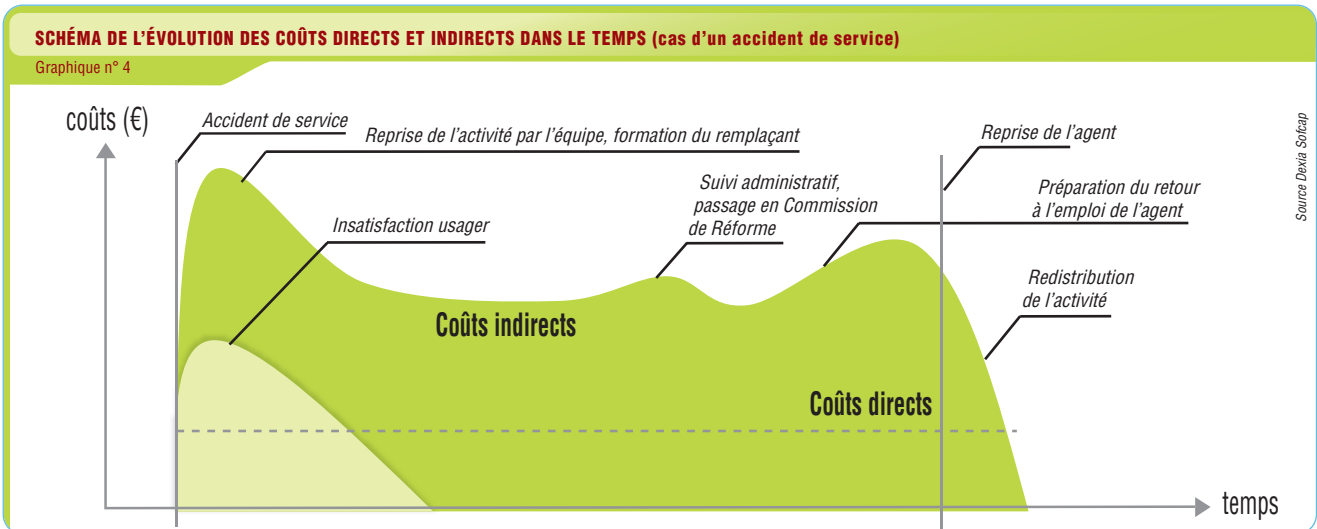
LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ (COÛTS DIRECTS / COÛTS INDIRECTS)

Si la prise en charge des indemnités journalières et des frais médicaux entraîne des impacts budgétaires immédiatement perceptibles par la collectivité territoriale, l'appréciation complète des enjeux financiers des absences pour raison de santé repose également sur la maîtrise de leurs impacts indirects.

Les études économiques sur le sujet enseignent que les coûts indirects représentent un engagement plusieurs fois supérieur à celui des coûts directs.

Un programme de recherche conduit par Dexia Sofcap en partenariat avec le Centre de Gestion Scientifique

de l'École des Mines de Paris met en lumière la grande variété des coûts indirects : le coût du remplaçant et de sa formation, le coût de la gestion administrative de l'absence (enquête administrative, commission de réforme...), le coût de la désorganisation engendrée dans les services (démotivation des agents, surcharge d'activité) et le déficit en termes d'image lié à l'impossibilité d'assurer un service de qualité pour l'utilisateur (interruption du service de restauration scolaire, par exemple).



Les coûts indirects peuvent être identifiés, caractérisés et mesurés ainsi : coûts "amont" (choix organisationnels destinés à prévenir les effets des absences), coûts "aval" (effets indirects des absences : remplacement, gestion administrative, désorganisation...), coûts supportés par l'organisation (surcharge de travail, stress...) et coûts supportés par l'utilisateur (perte de qualité du service, insatisfaction croissante...), le plus souvent en fonction des collectivités.

Au sein d'une collectivité, la distribution des coûts indirects varie en fonction des caractères de son organisation.

À perturbation égale, les coûts indirects varient notamment selon la capacité d'un service à faire preuve de réactivité, d'anticipation et d'apprentissage.

Les démarches de maîtrise des coûts indirects se trouvent à la conjonction des enjeux de la santé au travail des agents et de la performance du service rendu à l'utilisateur. Les diagnostics déployés par Dexia Sofcap l'enseignent : le déploiement de processus Qualité, la mise en œuvre d'actions de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (formation, gestion de la polyvalence...) et le suivi régulier des dispositifs d'évaluation des risques professionnels (Document Unique), même s'ils constituent des coûts "amont", contribuent à maîtriser de manière efficace et mesurable les coûts indirects des absences pour raison de santé.



MÉTHODOLOGIE

La population concernée par cette note regroupe un échantillon de 328 300 agents affiliés à la CNRACL, répartis dans 17 250 collectivités assurées pour toutes les natures d'arrêt (maladie ordinaire, maternité, longue maladie/longue durée, accident du travail).

Le champ d'étude est constitué de l'ensemble des arrêts de travail déclarés en 2008. Les coûts directs moyens annuels exprimés s'entendent charges patronales incluses et hors frais médicaux pour les données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.



La prise en compte des charges patronales

L'estimation des conséquences économiques des absences pour raison de santé du point de vue de l'employeur, suppose la prise en compte de la part patronale des charges sociales et des contributions qui s'ajoutent aux indemnités journalières. Le Décret n° 91-613 du 28 juin 1991 détermine les taux des cotisations de divers régimes spéciaux de Sécurité sociale. En 2007, ces charges sociales concernent notamment les cotisations CNRACL (27,3 %), la maladie maternité (11,5 %), les allocations familiales (5,4 %). Au total, la part des charges sociales et contributions est estimée à 50 % des indemnités journalières.

Publication réalisée et diffusée par :

Dexia Sofcap - Dexia Sofcah

Directeur de la publication : Hervé MONIER

Contact collectivités :

Tél. : 02 48 48 15 15 - fax : 02 48 48 15 16
relations.clients@dexia-sofaxis.com

Contact presse :

Tél. : 02 48 48 14 95 - Fax : 02 48 48 12 28
relationspresse@dexia-sofaxis.com

Toutes les notes de conjoncture de Dexia Sofcap - Dexia Sofcah sont consultables sur www.dexia-sofcap-sofcah.com

Dexia Sofcap

Société Française de Courtage
d'Assurances du Personnel

SNC au capital de 37 500 € - RCS Bourges B 335 171 096
N° ORIAS 07 000 814 - www.oriass.fr

www.dexia-sofcap-sofcah.com - Adresse postale : 18020 Bourges Cedex - Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay



Certifié ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, SA 8000 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

DEXIA